



LIVRET DE SUIVI DU JEUNE ARBITRE

ECOLE DE VELO

OU

REGIONAL


B.M.X - CYCLO CROSS - PISTE - ROUTE - V.T.T

SOMMAIRE

• Le jeune arbitre et les tuteurs	2
• Editoriaux	3 - 4
• Convention du suivi du jeune arbitre	5
• La charte du jeune arbitre	6 - 7
• Réalisation des tâches des épreuves toutes disciplines	8 - 10
• Suivi de la formation	11
• Evaluation Commune	12
• Notes Personnelles	13 - 14

LIVRET DE SUIVI " JEUNE ARBITRE"

IDENTITE DU " JEUNE ARBITRE"

Nom :		 PHOTO	
Prénom :			
Date de Naissance :			
Adresse :			
Téléphone :			
Disciplines choisies :			
Arbitre :			
Club :			
Type de licence :			N° : <input type="text"/>
Adresse mail :			

Comité Régional :	
Adresse :	
Téléphone :	
Président du Comité :	
Responsable du corps arbitral :	
Adresse :	
Téléphone :	

IDENTITE DU TUTEUR

Nom :		Prénom :		Qualité :	
Adresse :					
Téléphone :					
Adresse mail :					
----- OU -----					
Nom :		Prénom :		Qualité :	
Adresse :					
Téléphone :					
Adresse mail :					
----- OU -----					
Nom :		Prénom :		Qualité :	
Adresse :					
Téléphone :					
Adresse mail :					

UNE PEDAGOGIE FONCTIONNELLE

Cette charte du jeune arbitre, fruit d'un long travail de la commission du corps arbitral de la F.F.C., a été pensée et conçue de manière à répondre au mieux aux attentes des jeunes licenciés intéressés par les fonctions d'arbitre de compétitions.

Réalisé avec soin et avec les compétences multiples (arbitrales, associatives et professionnelles) de ses auteurs, ce document dans sa 3e version, répond parfaitement au but recherché : être un support pédagogique efficace et fonctionnel. Il constitue une réalisation très concrète des objectifs fixés par le plan de développement.

Face à la crise du bénévolat, la formation des jeunes arbitres doit contribuer à la valorisation de l'esprit d'initiative, à l'épanouissement de ceux qui s'investissent généreusement au service de la vie associative, par la prise de responsabilités.

La F.F.C. s'est fixée pour mission de les aider à enrichir leurs compétences, à leur donner les moyens d'être des interlocuteurs écoutés et reconnus des compétiteurs. Le respect des valeurs humaines et sportives, du fair-play, vont de pair avec ces objectifs.

A vous tous, jeunes arbitres, qui vous engagez dans la prise de responsabilités et pour l'avenir de notre sport, je vous adresse mes sincères remerciements et mes plus vifs encouragements pour la poursuite de vos efforts. Efforts nécessaires et indispensables au développement de la pratique du cyclisme sous toutes ses formes.

Michel CALLOT

Président de la Fédération
Française de Cyclisme

UNE PEDAGOGIE FONCTIONNELLE

Décidée à développer vers les jeunes la fonction arbitrale, la Commission Nationale du Corps Arbitral F.F.C. avait mis à disposition des Comités Régionaux en 2002 le livret de suivi du « Jeune Arbitre » pour la route et la piste. Cela a effectivement permis la venue de plusieurs dizaines de jeunes Arbitres au sein du Corps Arbitral de nos régions les plus dynamiques.

Mais conscient que cela n'était pas suffisant la CNCA et la commission Jeunesse ont élaboré en 2011/12 un DVD mis à disposition des Formateurs d'Arbitre Ecole de Vélo pluridisciplinaire pour :

- La projection de petite séquences vidéo sur les activités et compétitions de chaque discipline.
- L'utilisation du Guide Arbitre Ecole de vélo toutes disciplines avec :
 - La réglementation Fédérale
 - Les modalités d'organisation d'épreuves
 - Des cas pratiques
- Des bases de chronométrage
- Des annexes : fiches de travail, Parcours cyclo-cross, Vélodrome, Piste de BMX

Les dispositions introduites fin 2006, début 2007 et fin 2012, ont permis de proposer des nouvelles dispositions réglementaires :

- L'âge du jeune Arbitre Ecole de vélo est fixé de 14 à 18 ans
- L'âge du jeune Arbitre Régional est maintenu de 16 ans à 20 ans

A partir de cette évolution il a donc été nécessaire d'adapter le livret de suivi du Jeune Arbitre devenu multidisciplinaire et prenant en compte l'activité d'Arbitrage à partir de 14 ans.

Mais l'objectif principal est resté le même :

- Sensibiliser, intéresser, faire participer les jeunes compétiteurs (ou pas) à l'indispensable arbitrage des épreuves.
 - Bénéficier à terme d'une meilleure compréhension des règles d'arbitrage transmises par les éducateurs auprès des jeunes compétiteurs formés au cours des diverses activités cyclistes.
 - Impliquer comme Arbitre certains éducateurs qui le souhaitent au sein des différentes instances Régionales.

Tout cela contribuera à l'amélioration de l'image de l'Arbitre dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'à la pérennisation de notre Corps Arbitral dans sa pratique de toutes les disciplines du cyclisme Fédéral, qui est le plus souvent source de plaisir, de satisfaction et d'amitiés.

Le livret de suivi est un outil mis à disposition pour la formation et le suivi du futur Jeune Arbitre, mais bien évidemment sa réussite dépendra :

- De sa diffusion et de sa médiatisation par la F.F.C., les Comités Régionaux et Départementaux, ainsi que dans les clubs auprès des jeunes
- De l'adhésion des Formateurs et responsables du Corps Arbitral de chaque région pour accepter, former, accompagner le jeune dans sa formation et son suivi, avec un souci de pédagogie appliquée.

Je tiens à remercier le groupe de travail qui a travaillé pour cette évolution et reste persuadé que les passionnés de cyclisme que nous sommes participeront au développement du Corps Arbitral F.F.C.

CONVENTION DU SUIVI DU JEUNE ARBITRE

CONVENTION ETABLIE ENTRE:

▪ Le Comité Régional :

Adresse :

Tél. :

Représenté par :

Et

▪ Le jeune arbitre

Ou son représentant légal :

Adresse :

Tél. :

DISPOSITIONS GENERALES

- **Article 1** : La présente convention a pour objet la mise en oeuvre de la période de formation et de suivi pour l'arbitrage d'épreuves cyclistes au sein de la F.F.C.
- **Article 2** : Les objectifs et les modalités sont définis par la Charte du Jeune Arbitre et le livret de suivi.
- **Article 3** : Le jeune arbitre est obligatoirement licencié dans un club F.F.C. pour bénéficier de l'assurance couvrant la responsabilité civile pour les éventuels dommages causés pendant ses activités d'arbitrage.
- **Article 4** : Le jeune arbitre mineur est autorisé par son représentant légal à se déplacer dans tous les véhicules : des tuteurs, dirigeants, organisateurs, pour se rendre sur les lieux de formation, ou pour le déroulement des épreuves cyclistes, ou autres manifestations.
- **Article 5** : La prise en charge des frais occasionnés pour la formation s'effectuera dans le cadre prévu par le Comité Régional. Le jeune arbitre ne peut prétendre à aucune vacation arbitrale dans le cadre du tutorat.
- **Article 6** : Le jeune arbitre est placé pour sa formation sous la responsabilité d'un ou plusieurs tuteurs nommément désignés par le Comité Régional afin de réaliser le mieux possible les objectifs de la Charte.
- **Article 7** : La présente convention est établie pour une durée maximum de deux ans, mais peut être limitée ou arrêtée tout simplement selon la volonté d'une des deux parties prenantes.

Fait à

Le

Le Jeune Arbitre

Le Tuteur

(ou son représentant légal)

Le Président de la CRCA

CHARTRE DU JEUNE ARBITRE

Afin de développer le corps arbitral et d'améliorer sa perception par les compétiteurs, il est nécessaire que les jeunes soient également acteurs dans l'arbitrage des épreuves de toutes les disciplines fédérales.

CADRE DE FONCTIONNEMENT DU JEUNE ARBITRE

Conditions à remplir :

- Age
- Etre Licencié
- Tutorat
- Formation
- Suivi de l'accompagnement et de l'évaluation
- Délivrance du titre d'Arbitre
- Désignation dans les épreuves

1) AGE

L'âge du jeune arbitre est défini pour chaque discipline et pratiqué comme indiqué ci-dessous :

- De 14 à 18 ans pour l'arbitrage Ecole de vélo
- De 16 à 20 ans pour l'arbitrage Régional

2) TYPE DE LICENCE

Le jeune qui veut devenir Arbitre doit obligatoirement être licencié et peut le faire suivant les propositions ci-dessous :

- Licences Jeunes de 14 à 16 ans
- Licences Loisir de 18 à 20 ans
- Licence Compétition de 17 à 20 ans
- Licence Encadrement de 18 à 20 ans

3) LE TUTORAT

Point fort de la formation : c'est le suivi et l'accompagnement du jeune ainsi que son « adoption » au sein du collège des officiels de la manière suivante :

- Le tuteur sera désigné par la commission régionale du corps arbitral en fonction de sa compétence, sur la base du volontariat et également de la proximité de son domicile.
- L'accord des parents ou du représentant légal (pour les mineurs) est bien évidemment indispensable et consigné par la convention établie ci jointe, signée par toutes les parties prenantes.
- La durée maximum sera de deux ans mais peut être arrêtée à tout moment par l'intéressé ou son représentant légal, le Comité Régional, selon l'appréciation de la commission régionale du corps arbitral.

4) LA FORMATION

Si la formation des officiels est toujours une étape incontournable et importante pour officier dans les épreuves, celle des jeunes arbitres devra faire l'objet d'une attention particulière dans les différents aspects de leur formation, à partir d'un enseignement théorique de base s'appuyant sur un guide pratique de formation qui devra :

- Faciliter l'acquisition des éléments essentiels des règlements administratifs et techniques F.F.C.,
- Etablir la mise en application pratique du contrôle sportif des différentes épreuves, ceci à partir d'une formation pratique dans les épreuves où le tuteur officiera.

5) LE SUIVI, L'ACCOMPAGNEMENT, L'EVALUATION DU JEUNE

Comme indiqué ci-dessus, le tuteur aura un rôle déterminant pour effectuer le suivi et l'accompagnement du jeune dans sa formation. Pour ce faire, il est indispensable d'établir un livret de suivi où figure :

- Les différentes compétences ou bases (savoir et savoir-faire) nécessaires au contrôle sportif des épreuves,
- La possibilité de consigner pour chaque épreuve les tâches effectuées, les problèmes rencontrés, les interrogations suscitées, etc.,
- Une grille d'évaluation qui permettra au jeune et à son tuteur de définir ensemble périodiquement le niveau d'acquisition des compétences.

6) DELIVRANCE DU TITRE D'ARBITRE

A l'issue d'une formation et d'un suivi d'un an minimum, si le tuteur juge le niveau d'acquis suffisant, il peut proposer au jeune de passer l'évaluation d'Arbitre Ecole de Vélo, d'Arbitre club ou l'examen de d'Arbitre Régional dans les conditions habituelles, le jury pour le résultat final pouvant tenir compte du livret de suivi et d'évaluation présenté par le Tuteur.

Dans le cas de non passage de l'examen, le Comité Régional peut délivrer une attestation de formation au jeune sur la base du livret de suivi et d'évaluation.

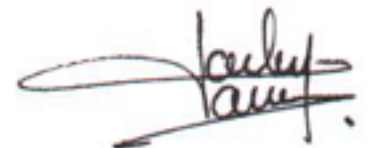
7) DESIGNATION DANS LES EPREUVES

A partir du moment où toutes les conditions seront remplies, le jeune arbitre sera intégré à part entière dans le collège des Arbitres.

L'intéressé pourra donc officier dans toutes les épreuves correspondant à son niveau de qualification.

Le Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral,

Jacky TARENNE



REALISATION DES TACHES DANS LE CONTROLE SPORTIF DES EPREUVES

ECOLE DE VELO - ROUTE - PISTE - CYCLO CROSS - VTT - BMX

COMPETENCES - TACHES	EPREUVES – Dates et lieux																																
Nota : à l'intersection d'une tâche et d'une épreuve, une lettre indiquera le degré d'application. I = S'Informer - O = Observer (1) épreuves route P = Participer - E = Effectuer (2) préciser le poste	<table border="1" style="width: 100%; height: 40px;"> <tr><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>																																

AVANT

Le programme	
S'informer Vérifier Adapter Harmoniser	Le règlement particulier définissant : ➤ La participation : âge, catégorie: ➤ Type d'épreuve, formule retenue: ➤ Règles spécifiques définissant: ➤ Catégories, distances, durées: ➤ Classements individuels / équipes : ➤ Obstacles, pénalités en temps (ou/et) en points: ➤ Respect de l'esprit sportif : ➤ Consignes de sécurité :

Sur les lieux avec l'organisateur et le Président du Jury

Reconnaître Vérifier Identifier S'assurer	Le parcours, circuit ou piste : Le responsable, le matériel pour fonctionner et les locaux à dispositions pour : ➤ Le contrôle des licences: ➤ Remise des dossards, plaques vélo, N°.....: ➤ Réunions diverses : Installations et Zones diverses : d'appel, de préparation, de départ, d'arrivée: Les moyens humains et matériel : sécurité, d'assistance médicale, liaison radio, vidéo
--	--

Déroulement du contrôle sportif

Etablir Contrôler Informier Communiquer	Formalités préalables pour : ➤ la liste des partants..... ➤ Le contrôle des listes..... ➤ Remise : dossards, plaques, N° divers..... ➤ Réunion de coordination des responsables..... ➤ Ordre des départs.....
--	---

Informer Contrôler Vérifier Exiger Positionner Rappeler	Préparation des compétiteurs avant départ : ➤ En zone d'appel et/ou de préparation..... ➤ L'équipement vestimentaire et vélo pour: Identification, développement etc..... ➤ Appel et mise en place au départ..... ➤ Les véhicules (auto, moto) (1)..... ➤ Consignes de sécurité et régularité sportive
--	--

Contrôler Relever Diriger Informier Communiquer Juger Décider	Départ puis déroulement sous contrôle: ➤ Validité du départ..... ➤ Chronométrage ➤ Direction sportive (2) ➤ Pointage : positions, fautes, écarts, etc..... ➤ Décision immédiate sur faits de course irrégularité, comportement dangereux etc. ➤ Instructions en cours d'épreuve: Radio ➤ Assistance : médicale, dépannage etc.....
---	--

Collaborer Juger Décider Etablir	Arrivée : ➤ Prise de l'arrivée : écrite, magnéto, vidéo, etc..... ➤ Chronométrage : relevé des temps, écarts..... ➤ Les classements provisoires à transmettre pour définir le protocole
---	---

Informer Solliciter	Protocole : ➤ Collaboration avec l'organisateur pour la venue des compétiteurs au podium.....
------------------------	---

Etablir Vérifier Décider Informier Communiquer	Après travail au local Arbitres pour : ➤ Les classements définitifs et Officiels..... ➤ Les faits de course..... ➤ Les sanctions..... ➤ Les états de résultats (transmettre à la FFC)..... ➤ Le rapport éventuel..... ➤ Le débriefing du Collège et Organisateur.....
--	--

EVALUATION COMMUNE

TUTEURS ET JEUNE ARBITRE

Dates	Lieux

BILAN GENERAL DE LA FORMATION ET DU SUIVI

Dates	Annotations

Observations :

--

NOTES PERSONNELLES

